



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 17 Février 2026

Date de la convocation : 11 février 2026

Date d'affichage : 11 février 2026

L'an 2026 le mardi 17 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la LYS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - Mme LUTZ Véronique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Geneviève RUCKEBUSCH

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19

Délibération n° 2026 – 03

Objet : Approbation d'une convention avec la CCFL de prêt d'outils d'animation pour la bibliothèque

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 ;

Vu le projet de convention ci-annexée ;

Considérant que les bibliothèques du réseau Esperluette peuvent bénéficier des outils d'animation mis à disposition par le réseau ;

Considérant qu'il s'agit de la liseuse Bookinou, de son câble de rechargement, du casque audio pour enfants et de la coque de protection, mis à disposition des adhérents du réseau Esperluette, en consultation sur place dans un premier temps ;

Considérant que la convention est établie pour une durée indéterminée, conditionnée par l'existence du réseau Esperluette ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve la convention ci-annexée dans les conditions précitées ;
- 2) autorise le maire ou l'adjoint délégué à la signer ;

A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

